

Le communautaire prend place dans le débat, pas dans les programmes

La polémique sur le tract d'Ecolo a forcé les partis, y compris les Verts, à se positionner en fin de campagne sur des questions sensibles et particulièrement clivantes. Terrain glissant...



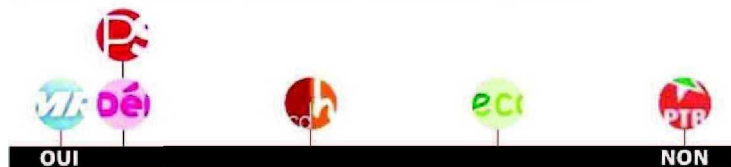
E.B.L.

Les parents d'élèves doivent pouvoir choisir un jour de congé selon leurs convictions. » C'est également l'une des propositions du fameux tract Ecolo. Mais d'où vient cette idée ? Difficile de le savoir... puisque cette proposition ne figure dans le programme d'aucun des partis. Si Ecolo et PTB s'y sont dits « favorables », c'est parce qu'ils ont dû répondre par la négative ou l'affirmative à la question pour la constitution du test électoral RTBF/*La Libre*. Mais même le PTB souligne qu'il ne s'agit en rien d'une priorité et que c'est vraiment parce qu'on leur a posé la question... Le parti estime néanmoins que « tenir compte des fêtes culturelles ou religieuses (pour les différentes religions) contribuera à ce que chacun se sente accepté et respecté dans sa diversité » et que « l'apprentissage des élèves ne peut

qu'en bénéficier ». Il souligne enfin que cela existe dans d'autres pays et ne pose aucun problème.

Autre piste : certains programmes demandent-ils alors d'interdire ce genre de choses (qui n'existent pas pour le moment et ne sont vraisemblablement proposées par aucun parti) ? Si le MR se dit certes contre toute forme d'accommodement raisonnable, il ne précise nulle part cette possibilité de « congé » selon les convictions des parents d'élèves. Même en investiguant du côté du Parti populaire ou des Listes Destexhe, on ne trouve trace nulle part de cette idée... Pour la constitution des tests électoraux, les chercheurs envoient à chaque parti un questionnaire de 200 questions, servant vraisemblablement à éliver et à distinguer les partis les uns des autres, mais qui ne proviennent pas toutes des programmes.

signes convictionnels Faut-il les interdire à l'école et dans les administrations ?



ELODIE BLOGIE

La question des signes convictionnels revient fréquemment dans le débat public depuis des années, mais n'a jamais été tranchée. Si certains partis prennent position explicitement dans leur programme (en faveur de l'interdiction ou non), d'autres n'en font pas mention. *La Libre* et la *RTBF* avait néanmoins demandé aux différentes formations une position claire pour élaborer leur test électoral. Le fameux tract Ecolo qui a fait polémique ce mercredi s'est donc fondé sur ce travail. Mais que disent les programmes ?

Le MR est certainement le parti qui soutient l'interdiction la plus large des signes convictionnels. Cette interdiction vise la fonction publique et les bureaux de vote, à savoir les « agents fédéraux, régionaux, communautaires, locaux et provinciaux travaillant pour des structures publiques » ainsi que dans les « organismes pararégionaux (UAP) et les structures associatives et privées financées par les pouvoirs publics. » L'obligation de neutralité est aussi requise par les libéraux pour toute personne « en charge de fonction élective », à savoir les ministres, députés, bourgmestres, échevins, conseillers communaux et présidents de CPAS. Enfin, l'interdiction viserait également

les hôpitaux publics et les écoles, tant les professeurs que les élèves.

Défi, de son côté, fait de l'inscription de la laïcité dans la Constitution un préalable pour l'adoption de lois complémentaires visant, entre autres, à « réglementer le port de signes convictionnels à l'école et dans les services publics ». Le texte souligne plus haut que le cadre actuel ne permet en effet pas « d'interdire le port de signes distinctifs ».

De l'interdiction implicite à l'autorisation explicite

Les socialistes, eux, souhaitent uniquement « assurer la neutralité, l'équité et

l'impartialité totales des agents des services publics », « ceux-ci doivent garantir l'égalité des usagers, la transparence et l'objectivité de l'information délivrée ainsi que des décisions prises ». Parallèlement, le PS entend « supprimer tout signe convictionnel ostentatoire traduisant une conception religieuse ou philosophique sur les murs des bâtiments publics, comme les cours et tribunaux, les maisons communales ou encore les hôpitaux publics ».

L'interdiction explicite des signes convictionnels n'est donc pas reprise dans le programme mais a été livrée dans la réponse au questionnaire

RTBF/*La Libre* pour leur test électoral. C'est aussi le cas du CDH, qui ne fait pas mention d'une position claire sur le port des signes convictionnels dans son programme mais s'est positionné contre dans le cadre de l'administration et à l'école, « à l'exception du dernier cycle, cycle du discernement, et seulement pour autant que le pouvoir organisateur de l'école ait décidé de le permettre. »

De l'autre côté du continuum, le PTB est le seul à inscrire dans son programme l'abrogation complète de l'interdiction du foulard dans les entreprises publiques, privées et les écoles ; le parti s'associe à de la discrimination. Les verts, pour leur part, n'ont pas repris cette question dans les priorités de leur programme. Questionnés pour le test électoral, ils estiment que le port de signes convictionnels ne doit être interdit qu'aux agents disposant d'un « pouvoir de coercition à l'égard des citoyens ou d'une parcelle d'autorité publique » et pas à tous les fonctionnaires.

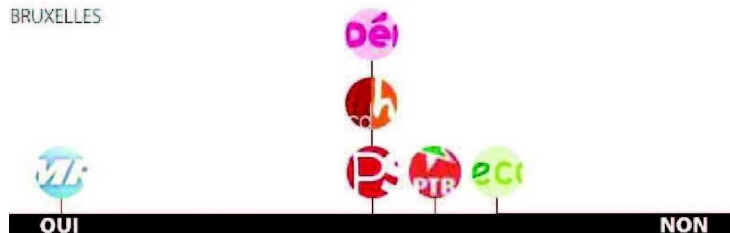
En ce qui concerne l'école, leur programme ne le précise pas non plus, mais Ecolo défend l'idée d'une autorisation du port du foulard islamique à partir de 16 ans, soit l'âge de la majorité sexuelle, considéré donc comme l'âge de discernement.

animaux Faut-il interdire l'abattage rituel sans étourdissement ?

WALLONIE



BRUXELLES



LUDIVINE PONCIAU

Si, en Région wallonne, le vote d'un décret interdisant l'abattage sans étourdissement (validé par Ecolo, le PS, le MR et le CDH, abstention du PTB) a permis d'identifier les sensibilités des partis sur la question du bien-être animal, on marche sur des œufs lorsqu'il s'agit de se prononcer pour la Région bruxelloise, où les communautés juives et musulmanes sont nettement plus représentées. Au MR, on affiche une position sans équivoque puisqu'elle figure en toutes lettres dans le programme : oui, il faut s'aligner sur le décret wallon et « interdire purement et simplement l'abattage sans étourdissement ou anesthésie pour tous les animaux ».

Plus embarrassés, le CDH et le PS bottent en touche en invoquant l'impossibilité de répondre à l'épineuse question tant que la Cour constitutionnelle ne s'est pas elle-même prononcée. Le décret flamand (qui, comme le texte

wallon, interdit explicitement l'abattage sans étourdissement) fait l'objet d'un recours en annulation initié par des associations juives et musulmanes. En avril dernier, la Cour constitutionnelle a posé trois questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). L'affaire est donc pendante. « C'est en raison de cette étape », justifient les démocrates humanistes, « que nous n'avons pas avancé plus avant à Bruxelles jusqu'ici ».

« C'est une question très complexe qui demande de la nuance », amorce-t-on au PS avant d'invoquer la même impossibilité de se prononcer : « Attendons de voir ce que les juridictions décideront. »

Wait and see aussi chez Défi, qui va tout de même un peu plus loin dans l'argumentaire. « Il existe une réglementation européenne qui précise que la norme est l'étourdissement et elle prévoit une exception religieuse à condition que l'abattage se fasse dans un abattoir agréé. »

Au PTB, hormis le fait que l'abattage

ne fait pas vraiment partie des hits de campagne (le PTB s'est d'ailleurs abstenu lors du vote du décret wallon), on n'invoque pas la justice mais, tout comme Défi, la nécessité de dialoguer avec les communautés concernées étant donné que « les coutumes, et a fortiori les coutumes et traditions religieuses, changent et s'adaptent à l'esprit du temps et à l'évolution technique ».

Et Ecolo ? Le tract incriminé ne laisse guère de place au doute : « Ecolo est pour l'autorisation de l'abattage sans étourdissement », peut-on lire. Après polémique, quand on repose la question aux verts, la réponse est sensiblement différente. « Nous avons voté pour l'interdiction de l'abattage sans étourdissement tout en demandant une réflexion plus large sur le bien-être animal tout au long de la chaîne d'abattage », rattrape-t-on avant de se retrancher, à l'instar des autres formations, derrière cette malheureuse impossibilité de trancher la question.